

Chargé(e) des urgences – Réponse et relèvement humanitaires (HRR) (2 postes – plusieurs lieux d'affectation) (P)

Responsabilités

1. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de réponse et de relèvement humanitaires (HRR), d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), d'abris et d'établissements humains (S&S), ainsi que de réponse rapide de l'OIM dans la région du Lac du pays concerné. Soutenir l'intégration d'une approche opérationnelle dans les programmes d'urgence, de transition et/ou de relèvement.
2. Coordonner la mise en œuvre globale des programmes HRR, WASH, S&S et de réponse rapide, conformément aux spécifications des différents projets, aux exigences des bailleurs de fonds ainsi qu'aux règles et procédures de l'OIM.
3. Contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre des différents projets relevant des programmes HRR, WASH, S&S et de réponse rapide. Participer à l'identification des possibilités de développement des programmes, de nouvelles sources de financement, de nouveaux domaines d'intervention technique et de partenariats stratégiques susceptibles de favoriser l'expansion du portefeuille. Soutenir les efforts de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds aux niveaux local et régional.
4. Participer au processus de conception et vérifier la conformité des spécifications techniques relatives à la mise en œuvre des interventions et des services requis dans les domaines HRR, WASH, S&S et de réponse rapide, afin de garantir la qualité des résultats ainsi que leur conformité aux normes nationales et internationales et aux exigences des bailleurs de fonds.
5. Assurer le suivi des budgets et des dépenses des projets concernés afin de vérifier leur conformité aux exigences internes et à celles des bailleurs de fonds. Veiller au respect des lignes budgétaires et suivre les taux d'exécution budgétaire pour garantir une utilisation efficace des fonds.
6. Superviser les capacités techniques et le fonctionnement administratif de l'équipe, selon les besoins et en coordination avec les responsables concernés. Coordonner la mise en place d'activités de renforcement des capacités adaptées et pertinentes pour les membres de l'équipe.
7. Coordonner les activités d'approvisionnement avec les unités chargées de la gestion des ressources et de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux règles de l'OIM et aux exigences des bailleurs de fonds. Participer au suivi de tous les accords contractuels conclus avec les prestataires de services et/ou les partenaires de mise en œuvre.
8. Assurer une liaison active avec le groupe sectoriel chargé des abris (*Shelter Cluster*), les organismes intervenant dans le domaine des abris, les autorités et entités gouvernementales ainsi que toute autre partie prenante pertinente. Coordonner la

mise en œuvre des activités HRR, WASH et S&S de l'OIM afin d'éviter les doublons, les violations de la réglementation nationale et les infractions aux accords opérationnels établis par la communauté humanitaire au niveau du pays.

9. Assurer la coordination interne entre les unités et les programmes de l'OIM pour la mise en œuvre des activités et des autres interventions intersectorielles, notamment celles relevant de l'approche par établissement humain.
10. Favoriser une communication efficace et active avec toutes les parties prenantes. Veiller à ce que les informations pertinentes et nécessaires soient transmises en temps utile à tous les membres de l'équipe. Préparer les rapports de projets, les rapports de situation et les mises à jour des programmes selon les besoins et/ou à la demande de la direction. Veiller à ce que toutes les données et informations relatives aux projets soient archivées et partagées de manière appropriée.
11. Soutenir la mise en œuvre du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du programme.
12. Faciliter l'intégration des questions transversales dans les programmes HRR, WASH et S&S, notamment :
 - Le logement, les terres et les biens (HLP).
 - La réduction des risques de catastrophe (DRR).
 - Les violences basées sur le genre (VBG).
 - La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA).
 - La redevabilité envers les populations affectées (AAP).
 - L'environnement.
 - Toute autre question transversale pertinente.
13. Exécuter toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.

Qualifications

Qualifications et expérience requises

Formation

- Être titulaire d'un master en génie civil, en architecture ou dans un domaine connexe lié à l'environnement bâti, délivré par un établissement universitaire reconnu, et justifier de deux années d'expérience professionnelle pertinente ; **ou**
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans les domaines susmentionnés et justifier de quatre années d'expérience professionnelle pertinente.

Les universités reconnues sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

Expérience professionnelle

- Posséder une expérience dans la conception et la gestion de plusieurs projets d'abris et d'établissements humains (S&S) de natures diverses : catastrophes, conflits, populations déplacées ou non déplacées, interventions à l'échelle des établissements humains, aide en nature et assistance financière, entre autres. Être également capable de coordonner les activités avec les partenaires et les interlocuteurs gouvernementaux.

- Avoir une expérience dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'abris, couvrant notamment les situations d'hébergement par des familles d'accueil, les abris collectifs et les camps, dans des contextes d'urgence, tout en tenant compte de la transition vers des solutions plus durables.
- Posséder une expérience en conception technique d'abris, de logements ou d'infrastructures, notamment dans l'élaboration de bordereaux quantitatifs et estimatifs (BoQ), les appels d'offres, les spécifications techniques et le suivi des travaux de construction.
- Avoir une expérience de la gestion des contrats selon les conditions de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC).
- Posséder une expérience dans la gestion de la construction de structures permanentes, telles que des maisons, des écoles et des hôpitaux, notamment en matière de :
 - Planification des travaux.
 - Gestion des coûts et des certificats de paiement.
 - Gestion de la qualité et supervision des entrepreneurs.
 - Plans d'exécution et spécifications techniques.
 - Gestion du personnel.
 - Sécurité publique sur les chantiers.
- Avoir une expérience dans l'application d'approches participatives permettant de favoriser la participation active des communautés tout au long du cycle de projet et du processus de construction, notamment lors des évaluations des besoins.
- Posséder une expérience dans la planification et la mise en œuvre de distributions, en espèces ou en nature.
- Avoir une expérience des procédures de l'OIM et les connaître, notamment celles relatives à la chaîne d'approvisionnement, aux ressources humaines (RH), etc.
- Démontrer une connaissance et une expérience des normes relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), à l'environnement, au logement, aux terres et aux biens (HLP), ainsi qu'à la protection.
- Posséder une expérience dans la gestion de mécanismes d'approvisionnement communs (*common pipelines*).
- Avoir une expérience de la coordination humanitaire.

Compétences

- Maîtriser l'utilisation des logiciels de traitement de texte, des tableurs, des bases de données, d'ETABS, de Civil 3D, des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO), tels qu'AutoCAD, ArchiCAD ou d'autres logiciels d'ingénierie similaires, ainsi que des logiciels statistiques.
- Posséder des compétences en formulation, planification, supervision et gestion de projets.
- Démontrer des compétences en planification environnementale et en coordination dans des contextes humanitaires.
- Être capable de travailler efficacement avec les bailleurs de fonds, les autorités locales, les parties prenantes, les bénéficiaires et l'ensemble de la communauté afin de contribuer à la réalisation des objectifs du bureau pays ou du bureau régional.

Langues

La maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est obligatoire pour ce poste.

Une connaissance pratique d'une autre langue officielle des Nations Unies (arabe, chinois, russe ou espagnol) constitue un atout.

Le niveau de maîtrise des langues requises sera spécifiquement évalué au cours du processus de sélection, qui pourra comprendre des épreuves écrites et/ou orales.

Compétences requises

Le référentiel de compétences de l'OIM est disponible via le lien indiqué dans l'offre originale. Les compétences seront évaluées au cours du processus de sélection.

Valeurs

Tous les membres du personnel de l'OIM doivent respecter et incarner les cinq valeurs suivantes :

- **Inclusion et respect de la diversité** : respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles. Encourager la diversité et l'inclusion.
- **Intégrité et transparence** : maintenir des normes éthiques élevées et agir conformément aux principes, aux règles de l'organisation et aux normes de conduite.
- **Professionnalisme** : faire preuve de calme, de compétence et d'engagement dans son travail, et exercer un jugement réfléchi face aux défis quotidiens.
- **Courage** : démontrer sa volonté de prendre position sur des questions importantes.
- **Empathie** : faire preuve de compassion envers autrui et veiller à ce que chacun se sente en sécurité, respecté et traité équitablement.

Compétences fondamentales – Niveau 2

- **Travail d'équipe** : développer et promouvoir une collaboration efficace au sein des unités et entre elles afin d'atteindre des objectifs communs et d'optimiser les résultats.
- **Obtention de résultats** : produire et fournir des résultats de qualité, dans une démarche orientée vers le service et dans les délais impartis. Être orienté(e) vers l'action et déterminé(e) à atteindre les résultats convenus.
- **Gestion et partage des connaissances** : chercher continuellement à apprendre, à partager ses connaissances et à innover.
- **Responsabilité** : s'approprier les priorités de l'organisation et assumer la responsabilité de ses propres actions ainsi que du travail délégué.
- **Communication** : encourager et contribuer à une communication claire et ouverte. Expliquer des sujets complexes de manière informative, inspirante et motivante.

Compétences managériales – Niveau 2

- **Leadership** : donner une orientation claire, montrer l'exemple et démontrer sa capacité à concrétiser la vision de l'organisation. Aider les autres à développer leur potentiel professionnel et leurs compétences en leadership.
- **Autonomisation des autres** : créer un environnement favorable dans lequel le personnel peut donner le meilleur de lui-même et développer son potentiel.
- **Établissement de la confiance** : promouvoir des valeurs communes et instaurer un climat de confiance et d'honnêteté.
- **Réflexion stratégique et vision** : agir de manière stratégique pour atteindre les objectifs de l'organisation et communiquer une orientation stratégique claire.
- **Humilité** : exercer son leadership avec humilité et faire preuve d'ouverture en reconnaissant ses propres limites.